|  |
| --- |
|   --------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------TABLE RONDE SUR « L’ACTE 3 DE LA DECENTRALISATION : QUELLE CONTRIBUTION DES ONG TERMES DE REFERENCE  |



CENTRE AMADOU MALICK GAYE, 5 DECEMBRE 2014

1. CONTEXTE

En 1996, le Sénégal s’est engagé de manière irréversible dans l’approfondissement et la consolidation de la politique de décentralisation avec l’adoption de la régionalisation et le transfert de neufs domaines de compétences aux collectivités locales. Cette politique est fondée sur une responsabilisation accrue des assemblées locales dans la conduite du développement économique et social tout en favorisant une participation active des populations à la gestion des affaires publiques. Dans ce cadre, l’article 102 de la constitution de janvier 2001 stipule que « le collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des populations à la gestion des affaires publiques ».

Le code de 96 prévoit également que le transfert de compétences doit être accompagné d’un transfert concomitant de moyens afin que les collectivités locales puissent s’acquitter de leurs obligations de fournir un service public de qualité aux populations.

Malgré la pertinence des textes, la mise en œuvre de la politique de décentralisation est entravée par plusieurs difficultés relatives au cadre institutionnel, organisationnel et juridique d’une part, et à la faiblesse des ressources humaines et financières des autorités locales, d’autre part.

Ces contraintes font que le Sénégal n’est pas encore doté de collectivités locales financièrement viables pour prendre en charge de manière effective les préoccupations des populations qui aspirent à plus de bien-être et à un service public de qualité, offert par une administration locale efficace et crédible.

Ces dysfonctionnements, hormis quelques évaluations sectorielles, non jusque-là, pu être correctement capitalisés d’où la nécessité pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre cette réforme baptisée Acte 3 de la décentralisation.

L’Acte 3 comporte d’énormes défis et enjeux, notamment : *(i)* Un découpage politique par une recomposition territoriale. *(ii)* La réduction des inégalités sociales. *(iii)* La consolidation de la démocratie participative. *(iv)* La clarification des compétences locales. *(v)* Le développement de dynamiques de contractualisation, de coopération et de concertation entres les acteurs territoriaux *(vi)* La simplification de notre architecture territoriale. *(vii)* La redistribution de la répartition des compétences entre l’Etat et les collectivités locales. *(vii)* La promotion d’une nouvelle gouvernance territoriale.

Au regard de leurs expériences d'appui aux initiatives communautaires et de leur ancrage local, les ONG et les autres organisations de la société civile constituent des acteurs incontournables dans la décentralisation et le développement local. Elles participent à la réflexion avec tous les autres acteurs, et participent à la formulation, à la planification, au financement et à la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de lutte contre la pauvreté et de développement. Elles constituent des relais importants pour susciter et promouvoir la concertation entre les acteurs impliqués dans le développement local.

C’est pourquoi, le CONGAD compte organiser en partenariat avec la Plateforme des ONG Européennes, une table ronde pour promouvoir une participation efficiente des acteurs de la société civile à la mise en œuvre de l’Acte 3 de la décentralisation.

1. OBJECTIFS VISES PAR LA TABLE RONDE

Les objectifs visés la table ronde sont :

* 1. *Objectif global* : Promouvoir la participation efficiente des organisations de la société civile à la mise en œuvre de l’Acte 3 de la décentralisation
	2. *Objectif spécifiques* :
* Faciliter l’appropriation des orientations de l’Acte 3 de la décentralisation ainsi que le nouveau code général des collectivités locales par les ONG ;
* Proposer des recommandations sous forme de contenus et de mesures opérationnelles.
1. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats visés sont :

* Les ONG s’approprient les enjeux et les défis de l’Acte 3 de la décentralisation, et les dispositions majeures du Code général des collectivités locales ;
* Des pistes d’action et des recommandations sont formulées pour une participation de qualité des ONG à la mise en œuvre de l’Acte 3 de la décentralisation.
1. METHODOLOGIE

Les travaux se dérouleront suivant un agenda qui sera adopté en plénière.

Ils seront introduits par les présentations suivantes :

* L’Acte 3 de la décentralisation : Enjeux et défis pour un développement local durable ;
* Quel partenariat entre les ONG et les collectivités locales dans le cadre de la mise en œuvre de l’Acte 3 de la décentralisation.

Ces présentations seront suivies d’échanges en plénière avant la formulation de propositions portant sur les pistes d’action pour les ONG.

1. PARTICIPANTS

La table ronde regroupera des acteurs suivants provenant des ONG nationales et internationales, des élus locaux, et des structures de l’état ayant en charge la décentralisation et la gouvernance locale.

1. DATE ET LIEU

La table ronde se déroulera le 5 décembre 2014 à 9 H 00 au Centre Amadou Malick GAYE.